



Urbanisme
Aménagement du Territoire

Esplanade de l'Hôtel
Communal, 1 - 4430 ANS
04/247.72.11

www.ans-ville.be

Michel COEME et Anne MICHEL et
Manon DEPRez et Quentin PIRET
rue Ferdinand Nicolay, 700
4420 TILLEUR



Informations Notariales

Nos références : NOT/2025/414/

Objet : Lettre d'information notariale (Vos réf. : 00-032662/004-FL)

Référence cadastrale : Ans (1) section A n° 84 T

Situation : rue d'Othée 10 à 4430 Ans



CM0228124

Urbanisme Rens. - Ans Rue D'Otl

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande d'informations notariales réceptionnée en date du 31 juillet 2025 relative à un bien sis au rue d'Othée 10 à 4430 Ans, cadastré Ans (1) section A n° 84 T, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.1, § 3, 1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial (ci-après le Code) ;

Ces renseignements urbanistiques sont toutefois délivrés dans la stricte limite où l'administration communale dispose de la maîtrise des données. A cet égard, nous vous informons que la base de données régionales de cartographie urbanistique (outil géré par la région wallonne) fait actuellement l'objet d'un incident de sécurité (piratage informatique) ayant entraîné une indisponibilité de ces données.

En conséquence, notre service ne peut pas, à ce jour garantir l'exhaustivité ni l'actualisation des informations disponibles via cette plateforme.

Le bien en cause :

- est situé en zone d'habitat au **plan de secteur** de Liège adopté par A.E.R.W. du 26/11/1987, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 06/02/2003, et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;
- est situé sur le territoire communal où le **règlement général d'urbanisme relatif aux enseignes et aux dispositifs de publicité** (art. 431 et s. du GRU) est applicable ;
- n'a fait l'objet d'**aucun permis d'urbanisme** délivré après le 1er janvier 1977;
- n'a fait l'objet d'**aucun permis d'urbanisation** délivré après le 1er janvier 1977;
- n'a fait l'objet d'**aucun certificat d'urbanisme** datant de moins de deux ans;
- est situé dans une **zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance** au sens du décret du 30 avril 1990 relatif à la protection et l'exploitation des eaux souterraines et des

eaux potabilisables modifié la dernière fois par le décret du 15 avril 1999 relatif au cycle de l'eau et instituant une société publique de gestion de l'eau;

- est situé dans une **Zone de prévention éloignée** des captages de la C.I.L.E.
- est actuellement **raccordable à l'égout** selon les normes fixées par le Service Technique Communal;
- bénéficie d'un accès à une **voirie suffisamment équipée** en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux;
- Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Oui
- zones d'assainissement : collectif (RAC) ;

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite où l'administration communale dispose de la maîtrise des données. Elle ne pourrait être tenue pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont elle n'a pas la gestion directe. Afin de garantir le respect des délais impartis aux administrations communales par l'art. D.IV.52 du Code et dans le souci de ne fournir aucun renseignement qui pourrait à posteriori être jugé incomplet, périmé ou erroné, nous vous invitons à prendre contact avec les services, administrations, intercommunales et autres impétrants concernés, à savoir :

Alignement de voirie : S.P.W.- DGO1, Esplanade Simone Veil 1 à 4000 Liège.
S.T.P., rue Ernest Solvay 11 à 4000 Liège.

Equipement en électricité : RESA, rue Sainte-Marie 11 à 4000 Liège.

Equipement en télécommunication : VOO, rue Jean Jaurès, 46 à 4430 Ans.
PROXIMUS, rue du Nord-Belge 6 à 4020 Liège.

Equipement en gaz : RESA., rue Sainte Marie 11 à 4000 Liège.
Fluxys s.a., av. des Arts 31 à 1040 Etterbeek.

Equipement en eau : C.I.L.E., rue du Canal de l'Ourthe 8 à 4031 Angleur.

Les informations et prescriptions contenues dans le présent document ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

Ce formulaire ne fournit aucune garantie quant à la possibilité de poser les actes visés à l'art. D.IV du Code et il n'existe aucune possibilité d'effectuer sur le bien aucun des travaux et actes visés à l'art. D.IV.4 du Code à défaut d'avoir obtenu un permis d'urbanisme.

Enfin, ces informations étant communiquées en l'absence d'accessibilité aux bases de données régionales, en cas de doute ou de besoin d'information à jour, nous vous invitons à consulter la région wallonne dès que la cartographie sera à nouveau accessible ou à contacter directement la direction de l'aménagement du territoire ou l'administration régionale responsable de la cartographie.

Vous êtes invité à rappeler au candidat acquéreur qu'il devra répondre des infractions urbanistiques éventuelles qui auraient été commises antérieurement, et qu'il y a lieu, dès lors, de vérifier l'existence voire le respect du permis d'urbanisme avant la signature des actes.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en sa séance du 03 novembre 2003, le Conseil communal a établi une redevance de 50 € l'heure pour la recherche, la confection et la délivrance, par l'Administration communale, de tous documents et renseignements administratifs quelconques.

Par conséquent, nous vous serions très obligés, si ce n'est déjà fait, de bien vouloir verser la somme de 50 € sur le n° de compte suivant : BE37.0910.1788.6728 en reprenant en communication toutes nos références.

Demeurant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général f.f.,

M. WARIN



Le Bourgmestre f.f.,

W. HERBEN